

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique, le Mercredi 26 Mars 2025, à 18h45, à la salle de la mairie
A Dampierre sur le Doubs,

Le 11/03/2025,
Le Maire,
GENIN Yanick

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Janvier 2025
- Approbation du compte administratif 2024
- Vote du compte de gestion 2024
- Vote compte de gestion 2024 budget lotissement
- Affectation des résultats 2024
- Vote du budget primitif 2025
- Taux d'imposition
- Contribution budget SIVOM
- Subventions aux associations
- Prêt travaux
- Informations SIVOM / SIVU
- Informations et questions diverses

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 26 Mars 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT-SIX MARS à 18h45, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yanick GENIN, Maire.

Présents : Mesdames, CHARRIER Béatrice et EGGENSPILLER Muriel, Messieurs BONNOT Pierre-Marie, GANARD Michel, GENIN Yanick, LARRIERE Thierry, MITTON André, RENAUD Jean-Claude et VADAM Pascal.

Procurations :

Absentes excusées : Mesdames ROUX Kathy et ANDRIEUX Marie-Hélène

Secrétaire : Béatrice CHARRIER

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Janvier 2025
- Approbation du compte administratif 2024
- Vote du compte de gestion 2024
- Vote compte de gestion 2024 budget lotissement

- Affectation des résultats 2024
- Vote du budget primitif 2025
- Taux d'imposition
- Contribution budget SIVOM
- Subventions aux associations
- Prêt travaux
- Informations SIVOM / SIVU
- Informations et questions diverses

1.Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme Madame CHARRIER Béatrice pour remplir les fonctions de secrétaire.

2.Approbation du conseil municipal du 15 Janvier 2025

Le projet de procès-verbal de la réunion du 15 Janvier 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 Janvier 2025

3. Délibération 2025-002 : Approbation du Compte Administratif 2024

L'assemblée élit Madame CHARRIER Béatrice, Présidente de séance, pour le vote du compte administratif 2024 (budget communal).

Monsieur GENIN Yanick, Maire, se retire et ne participe pas au vote.

L'assemblée approuve et vote le compte administratif 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
08	0	0

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 Visa du contrôle de légalité : 28/03/2025

4. Délibération 2025-003 : Approbation du Compte de Gestion 2024

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Commune et indique que :

Les résultats du CA (Compte Administratif) de la Commune de Dampierre sur le Doubs et ceux du compte de Gestion de la Commune et du budget lotissement sont discordants car :

Les résultats (28 388.10€) du budget 12630 – Lotissement dissous au 31/12/2023, n'ont pas encore été enregistrés sur l'exercice 2024 de la comptabilité de la Commune (Compte Administratif) alors qu'ils ont été intégrés au Compte de Gestion du perceuteur.

Le Conseil Municipal constate la discordance des écritures entre le Compte de Gestion du perceuteur et le CA de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide cette discordance et décide de réintégrer la somme de 28 388.10€ du budget lotissement au budget de la Commune, budget 12600, à l'article R001 (recettes d'investissement).

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 Visa du contrôle de légalité : 28/03/2025

5. Délibération 2025-004 : Affectation du résultat 2024 sur 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GENIN Yanick, Maire.
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 435 075.37€
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	167 327.82€
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	

<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	267 747.55€
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	435 075.37€
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	65 992.68€
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00€
BESOIN DE FINANCEMENT F	=D+E 0.00€
AFFECTATION = C	=G+H 435 075.37€
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00€
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	435 075.37€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00€

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 28/03/2025

6. Délibération 2025-005 : Budget primitif 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 tel qu'il lui a été présenté.

Le conseil municipal, **par 9 voix pour**, approuve le budget primitif 2025 arrêté comme, suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	828 184.37€	828 184.27€
Section d'investissement	673 256.68€	673 256.68€

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement déterminées à l'occasion du budget.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 28/03/2025

7. Délibération 2025-006 : Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des années précédentes.

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.18 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.93 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.38 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa du contrôle de légalité : 28/03/2025

8. Délibération 2025-007 : Participation de la Commune de Dampierre sur le Doubs au SIVOM de Berche et Dampierre sur le Doubs

Afin de faire fonctionner le SIVOM de Berche et Dampierre sur le Doubs, il est demandé aux deux communes adhérentes de participer financièrement. Le montant total de la participation est de 300 000.00€.

Une première somme de 250 000.00€ étant calculée au prorata du nombre d'habitants de chacune des 2 communes et les 50 000.00€ restants à diviser à parts égales entre les 2 Communes.

Les 50.000.00€ représentent le montant nécessaire à l'embauche d'un demi-poste et du matériel pour les services techniques du SIVOM, ainsi que la prise en compte de l'inflation des dernières années.

En 2025, pour la commune de DAMPIERRE SUR LE DOUBS, le montant proposé est de

138 568.00€ (113 568.00€ + 25 000.00€).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de valider le montant de la participation de 138 568.00 €.

Le versement se fera en 4 acomptes et un solde avec un tableau de répartition effectué chaque année.

9. Délibération 2025-008 : Subventions aux associations

Le Maire présente au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser des subventions aux associations suivantes :

BANQUE ALIMENTAIRE	100.00€
SECOURS POPULAIRE	50.00€
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE	100.00€
AFM MYOPATHIE	130.00€
DONNEURS DE SANG	100.00€
DEFI	50.00€
LIGUE CONTRE LE CANCER	150.00€
ASSOCIATIONS DIVERSES	120.00€
SOLI-CITÉS	200.00€
TOTAL	1 000.00€

Les crédits sont prévus au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 28/03/2025

10. Délibération 2025-009 : Prêt bancaire : Banque Populaire

Monsieur GENIN Yanick, Maire de la Commune de Dampierre sur le Doubs présente le plan de financement et les possibilités budgétaires de la Commune de Dampierre sur le Doubs en vue de la réalisation des travaux de la Rue de Prunevelle, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De contracter un emprunt de 100 000 € (cent mille euros) auprès de la BANQUE POPULAIRE.
- De choisir la formule sur 15 ans au taux fixe de 3.75 %
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier d'un montant de 120.00€
- Première échéance anticipée de 8 571.12€ en date du 06/07/2025
- Intérêts : 28 566.80€.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 28/03/2025

Points n'ayant pas donné lieu à délibération

- **Information SIVOM-SIVU**

- 25 000€ supplémentaires seront donnés par la commune de Dampierre sur le Doubs au SIVOM afin de pallier aux frais d'embauche du nouveau personnel ainsi qu'à l'achat de matériel (achat de caisse pour le tracteur et outillage).
- Le règlement du cimetière est terminé, il sera donné à chaque personne venant acheter une concession.
- SIVU : suite à la dissolution du SIVU des Essarts prévu pour le 31/12/2025, la répartition des agents reste à définir.

- **Informations diverses**

- Les caméras de surveillance seront installées le 07/04/2025 et l'éclairage public a été reparamétré pour fonctionner toute la nuit.
- L'opération brioche 2025 est prévue le 10/04/2025
- La chorale et les élèves de l'école participeront à la célébration du 08 Mai.
- L'opération « Nettoyons la commune » se déroulera le 10/05/2025 de 10h00 à 12h00.

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 20h50

COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DECISIONS

Les délibérations suivantes ont été examinées au cours de cette séance et peuvent être consultées au secrétariat de mairie :

2025_002	Approbation du Compte Administratif 2024
2025_003	Approbation du Compte de Gestion 2024
2025_004	Affectation du résultat 2024 sur 2025
2025_005	Budget primitif 2025
2025_006	Vote des taux des impôts directs locaux 2025
2025_007	Participation de la Commune de Dampierre sur le Doubs au SIVOM de Berche et Dampierre sur le Doubs
2025_008	Subventions aux associations
2025_009	Prêt bancaire : Banque Populaire

En application de l'article L.2121.25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 26 Mars 2025.